

Lettre de Geoffrey Rippon à Gaston Thorn (juin 1971)

Légende: En juin 1971, Geoffrey Rippon, chef de la délégation britannique pour les négociations d'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE), adresse à Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il souligne les efforts réalisés par le gouvernement de Londres en matière monétaire pour satisfaire aux conditions d'adhésion.

Source: Notes et études documentaires : L'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, Négociations et conclusion de l'accord 1970-1972. dir. de publ. Serre, Françoise de la. 04.05.1973, n° 3 984-3 985-3 986. Paris: La Documentation française. "Lettre de Geoffrey Rippon à Gaston Thorn (juin 1971)", p. 94.

Copyright: (c) La Documentation française

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_geoffrey_rippon_a_gaston_thorn_juin_1971-fr-d62f2bc3-7c2a-4f69-8b3b-307b990c3902.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Lettre de Geoffrey Rippon à Gaston Thorn (juin 1971)

1. Lors de la session ministérielle de la Conférence du 7 juin 1971, il a été convenu que la déclaration que j'ai faite au cours de cette session au sujet de questions monétaires ferait l'objet d'un échange de lettres annexé à l'Acte relatif aux conditions d'adhésion et aux adaptations des Traités. C'est pourquoi j'ai maintenant l'honneur de confirmer qu'au cours de cette session, j'ai fait la déclaration suivante :

« a) Nous sommes disposés à envisager une réduction ordonnée et graduelle des balances sterling officielles après notre adhésion.

b) Après notre adhésion aux Communautés, nous serons prêts à discuter des mesures appropriées pour réaliser un alignement progressif des caractéristiques et des pratiques extérieures relatives à la livre sterling sur celles des autres monnaies de la Communauté, dans le cadre des progrès vers la réalisation de l'union économique et monétaire au sein de la Communauté élargie et nous sommes convaincus que le sterling officiel pourra être traité d'une manière qui nous mettra en mesure de prendre pleinement part à la réalisation de ces progrès.

c) Entre-temps, nous mènerons nos politiques en vue de stabiliser les balances sterling officielles d'une manière qui soit compatible avec ces objectifs à long terme.

d) J'espère que la Communauté considérera cette déclaration comme réglant d'une manière satisfaisante la question de la livre sterling et des problèmes qui s'y rattachent, de sorte qu'au cours des négociations il n'y ait donc plus à régler que les arrangements permettant au Royaume-Uni de se conformer aux directives concernant les mouvements de capitaux arrêtées conformément au Traité de Rome.

2. Lors de cette même session du 7 juin, la délégation de la Communauté a marqué son accord sur la déclaration précitée.

3. Je crois savoir que les délégations du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume de Norvège ont également marqué leur accord sur la déclaration précitée, telle que confirmée par la présente lettre.

4. Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente lettre et de me confirmer l'accord des Gouvernements des Etats membres de la Communauté ainsi que des Gouvernements du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume de Norvège, sur la déclaration précitée.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

G. RIPPON,
Chancellor of the Duchy of Lancaster.